

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 611 Vœu relatif à la présence d'agents de la DPSP dans les parcs, jardins et squares.
Rattaché à la délibération 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu V 193 rattaché au projet de délibération 2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins déposé par Florence BERTHOUT, Rachida DATI, Delphine BÜRKLI, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe les Républicains et Indépendants relatif à la présence d'agents de la DPSP dans les parcs, jardins et square ;

Considérant que l'appropriation des espaces verts par les Parisiens est un succès et répond à une demande forte de ces derniers ;

Considérant que ces nouveaux usages nécessitent, en permanence, d'actualiser les dispositifs mis en place notamment concernant la présence d'agents de la Ville ;

Considérant que dans certains espaces verts, des phénomènes prenant notamment la forme d'occupations illicites, peuvent rendre nécessaire, au quotidien, des interventions plus fréquentes de la part des agents de la Ville, notamment en matière de sécurisation ;

Considérant que, depuis la création de la DPSP en 2016 et le transfert des AAS précédemment rattachés à la DEVE, la Ville porte un approche globale et coordonnée concernant l'espace public, dont font partie intégrante, pour les parisiennes et les parisiens, les espaces verts ;

Considérant que, désormais, l'ensemble des agents et services de la DPSP interviennent au sein des espaces verts, et non plus les seuls AAS ;

Considérant qu'à ce titre, les inspecteurs de sécurité participent activement à ces nouvelles orientations, que ce soit en termes de sécurisation, de présence régulatrice ou de fermeture ;

Considérant qu'au-delà des circonscriptions de la DPSP, la brigade d'intervention de Paris intervient régulièrement en faveur de la tranquillisation et de la sécurisation des espaces verts ;

Considérant la nécessité de trouver également des solutions de médiation afin d'accompagner ces évolutions, et qu'à ce titre notamment les correspondants de nuit sont également mobilisés régulièrement au sein de ces espaces ;

Considérant le travail engagé par la DPSP en matière notamment de coordination entre (es AAS et les ISVP ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive le travail entrepris visant à optimiser la coordination des différents agents pouvant intervenir dans les espaces verts (AAS, ISVP...), et ce au plus près des besoins ;
- Que la Ville de Paris poursuive sa politique de renforcement de la présence des ISVP dans les Espaces Verts parisiens ;
- Qu'en parallèle, la Ville de Paris procède à une évaluation afin d'identifier quelle présence supplémentaire d'agents municipaux serait nécessaire en faveur notamment des espaces verts qui connaîtraient des besoins récurrents, que ce soit en AAS ou en ISVP et s'engage, le cas échéant, à renforcer, notamment lors du vote du budget primitif 2019, les moyens dans ce secteur.